



Conseil économique et social

Distr. générale
22 août 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par voie navigable

Cinquante-huitième session

Genève, 12-14 novembre 2014

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Réseau européen de voies navigables:

Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau de voies navigables E («Livre bleu»)

Projet d'additif au Livre bleu

Note du secrétariat

I. Mandat

1. Le présent document est soumis conformément au module 5: transport par voie navigable, paragraphe 5.2, du programme de travail pour 2014-2015 (ECE/TRANS/2014/23) adopté par le Comité des transports intérieurs le 27 février 2014.

2. À ses quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions, le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) a chargé le secrétariat de mettre à jour la base de donnée en ligne de la CEE et de publier un additif au Livre bleu dès qu'il aurait reçu les renseignements pertinents des gouvernements (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/88, par. 20, et ECE/TRANS/SC.3/WP.3/90, par. 12). Le SC.3/WP.3 a approuvé les amendements reçus par le secrétariat (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/88, par. 19, et ECE/TRANS/SC.3/WP.3/90, par. 11). Le Groupe de travail des transports par voie navigable souhaitera peut-être examiner les amendements au Livre bleu approuvés par le SC.3/WP.3, reproduits ci-après, et décider de les adopter en tant que deuxième additif à la deuxième édition révisée du Livre bleu. Les modifications au texte existant apparaissent en caractères gras pour les ajouts et en caractères biffés pour les suppressions.

GE.14-14411 (F) 241014 251014



* 1 4 1 4 4 1 1 *

Merci de recycler



II. Amendements et additif à la partie 3: Liste des goulets d'étranglement et liaisons manquantes sur le réseau des voies navigables E par pays

3. Pour le Bélarus, *modifier* la liste des goulets d'étranglement stratégiques *comme suit*¹:

Pripyat (E 40), de Stakhovo à Pkhov – faible tirant d'eau maximum (~~4,35~~ **1,40** m).

Pripyat (E 40), de Pkhov à la frontière entre le Bélarus et l'Ukraine – faible tirant d'eau maximum (~~4,30~~ **1,50** m).

4. Pour la Lituanie, *ajouter* à la liste des goulets d'étranglement stratégiques:

Lituanie

Liaisons manquantes: néant.

Goulets d'étranglement structurels: Niéman (E 41), de Kaunas à Jurbarkas et de Jurbarkas à Klaipeda – profondeur insuffisante du chenal (1,20 m et 1,50 m respectivement). **Sur une section du chenal de Kaunas longue de 12,5 km, la profondeur est inférieure à 1,20 m.**

Goulets d'étranglement stratégiques: néant.

III. Amendements au tableau 1: Caractéristiques de navigation des grandes voies navigables européennes d'importance internationale

5. *Modifier* la longueur des sections ci-après *comme suit*:

| Voie navigable E | Section de voie navigable | Longueur (km) |
|------------------|---|--|
| E 40 | PRIPYAT Embouchure du canal Mikashevichi – Mozyr (Pkhov) | 235,6 216,6 ² |
| E 41 | KURSHSKIY ZALIV et NEMUNAS Klaipeda – Jubakas | 490,5 191,3 |
| E 41 | NEMUNAS Jurbarkas – Kaunas | 87,4 99,9 |

6. *Pour* la valeur du tirant d'eau de la section «KURSHSKIY ZALIV et NEMUNAS Klaipeda – Jurbarkas» de la voie navigable E 41, *supprimer* la note de bas de page 44.

¹ Cet amendement annule et remplace ceux figurant au paragraphe 2 du document ECE/TRANS/SC.3/144/Rev.2/Add.1, aux points 4 et 5 de la liste.

² Ce chiffre annule et remplace la longueur indiquée au paragraphe 3 du document ECE/TRANS/SC.3/144/Rev.2/Add.1 pour la section «the Embouchure du canal Mikashevichi – Mozyr».